



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

RETRACANT LES INFORMATIONS FINANCIERES ESSENTIELLES DES BUDGETS PRIMITIFS 2021

Budget principal et budgets annexes

SOMMAIRE :

INTRODUCTION	2
CONTEXTE GENERAL	3
BUDGET PRINCIPAL	4
SECTION DE FONCTIONNEMENT	4
RECETTES	4
DEPENSES	5
SECTION D'INVESTISSEMENT	6
RECETTES	6
DEPENSES	7
ETAT DE LA DETTE	7
BUDGETS ANNEXES	9
BUDGET ANNEXE GESTION DES LOCAUX	9
BUDGET ANNEXE CRECHE LE PETIT PRINCE	9

INTRODUCTION

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune.

Elle est disponible sur le site internet de la commune à l'adresse suivante : www.baillargues.fr.

Le cadre général du compte administratif

Le compte administratif constitue l'arrêté des comptes à la clôture de l'exercice. Il retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre. Il rapproche les prévisions inscrites au budget primitif des réalisations effectives en dépenses et recettes, et présente les résultats comptables de l'exercice.

Par ce document, le maire présente un bilan de l'année écoulée.

Le compte administratif doit concorder avec le compte de gestion établi par le comptable public, le responsable de la trésorerie de Castries.

Les comptes administratifs ont été votés lors du conseil municipal le 25 mars 2021.

La section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. Les dépenses sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des biens communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts.

La section d'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée au projet de la ville à moyen ou long terme.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures existantes, soit sur des structures en cours de création.

- En recettes :

- Les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus,
- Le FCVTA qui est une compensation de l'Etat à la commune à un taux forfaitaire de 16,404% des dépenses réelles d'investissement,
- Les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement),
- L'excédent de fonctionnement capitalisé.

CONTEXTE GENERAL

Après un budget 2020 impacté par la crise sanitaire, les orientations budgétaires 2021 traduisent la volonté de la ville de Baillargues de poursuivre ses efforts de gestion afin de préserver sa capacité à investir et de pérenniser un service public de qualité répondant aux besoins de l'évolution de la population.

Les incertitudes quant au climat sanitaire et économique à venir imposent la prudence en matière de projection des recettes réelles de fonctionnement ce qui amène à une maîtrise des dépenses réelles de fonctionnement pour 2021.

Le budget primitif 2021 a été voté le 25 mars 2021 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur le site internet de la Ville.

Il a été établi avec la volonté de :

- Poursuivre la maîtrise des dépenses de fonctionnement tout en apportant des prestations améliorant le niveau et la qualité des services apportés à la population,
- Maintenir les taux d'imposition communaux,
- Proposer une politique d'investissement ambitieuse.

Les derniers éléments socio-démographiques connus sont ceux de 2020 :

	2019	2020
Population légale	7 519	7 856
Nombre de logements TH de la commune	3 166	3 176
Nombre de logements sociaux de la commune	293	292
Revenu imposable par habitant	16 410,93	16 529,16
Revenu imposable moyen par habitant des communes métropolitaines de 5000 à 9999 habitants	14 861,98	15 180,61

(Source Fiches DGF)

BUDGET PRINCIPAL

Le budget principal de la ville s'équilibre à 9 683 560 € en fonctionnement et à 7 214 011 € en investissement.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES

Les recettes de fonctionnement 2021 sont estimées à 9 683 560 € et se répartissent comme suit :

CHAPITRE	BP 2021
013 – Atténuation de charges	102 420 €
70 - Produits des services	525 860 €
73 – Impôts et taxes	7 303 739 €
74 – Dotations et participations	1 163 660 €
75 – Autres produits de gestion courante	26 050 €
76 – Produits financiers	100 €
77- Produits exceptionnels	500 €
78- Reprises sur provisions	4 725 €
042 – Opérations d'ordre	5 000 €
002- Résultat de fonctionnement reporté (pour mémoire)	551 506 €
Total	9 683 560 €

La commune bénéficie de ressources fiscales dynamiques. Ces ressources fiscales générées par la croissance des valeurs locatives liée aux nouvelles constructions permettent ainsi de compenser la baisse régulière des dotations de l'Etat.

On peut noter également une dynamique forte des droits de mutations, ce qui permet d'inscrire la somme de 400 000 € à ce titre.

Enfin, les autres recettes vont connaître les impacts de la crise sanitaire. L'évolution des recettes du service enfance jeunesse va dépendre des protocoles sanitaires.

Il n'y aura pas d'augmentation des taux d'imposition fixés par la commune en 2021.

Dès 2021, la taxe d'habitation est supprimée et compensée par le transfert d'une partie de la taxe foncière départementale. Ce transfert de fiscalité est promis à l'euro près par l'Etat.

En 2021, le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties des communes sera donc égal au taux de la commune voté auquel s'ajoutera le taux de la taxe foncière voté par l'assemblée départementale.

Par conséquent, le taux d'imposition de taxe sur le foncier bâti se présentera de la façon suivante :

Taux 2020 Ville de Baillargues (1)	Taux 2020 Département de l'Hérault (2)	Taux foncier bâti 2021 (1+2)
36,10%	21,45%	57,55%

Les taux d'imposition 2021 sont donc :

	2021
TH	26,85%
TFB	36,10%
TFNB	138,44%

DEPENSES

Pour le budget 2021, les dépenses seront revues à la hausse par rapport aux réalisations 2020 selon des prévisions de dépenses plus habituelles. En effet, la fréquentation des services périscolaires va augmenter, les bâtiments publics vont être à nouveau utilisés, quelques animations pourront peut-être avoir lieu.

Elles sont estimées à 9 683 560 € et se répartissent comme suit :

CHAPITRE	BP 2021
011 – Charges à caractère général	1 535 517 €
012 – Charges de personnel	4 780 000 €
014 – Atténuations de produits	508 200 €
65– Autres charges de gestion courante	755 175€
66 – Charges financières	292 350 €
67 – Charges exceptionnelles	3 000 €
68 – Dotations aux amortissements et provisions	4 200 €
042 – Opérations d'ordre	554 118 €
023- Virement à la section d'investissement	1 251 000 €
Total	9 683 560 €

Chapitre 011 Dépenses à caractère général : Les crédits alloués à ce chapitre servent au fonctionnement courant de la collectivité.

Chapitre 012 Charges de personnel : Les charges relatives aux dépenses de personnel sont budgétairement supérieures au budget 2020, elles comprennent la revalorisation du régime indemnitaire, le GVT (glissement vieillesse – technicité) et des embauches nécessaires aux activités non externalisées. Cette année du fait de départs à la retraite deux agents seront payés concomitamment sur un même poste pour permettre une période de tuilage.

Chapitre 014 Atténuations de produits : Ce chapitre ne comprend que l'attribution de compensation versée à la Métropole, la taxe SRU étant égale à zéro du fait de dépenses déductibles.

Chapitre 65 Autres charges de gestion courante : Ce poste intègre les subventions accordées aux associations pour 124 000 €, au CCAS pour 366 000€, les indemnités des élus et enfin les participations à verser aux organismes de regroupement (SIVOM).

Chapitre 66 Intérêts de la dette : La prévision de ce chapitre s'élève à 292 350 €

Chapitre 023 Virement à la section d'investissement et 042 Opérations d'ordre : Le virement d'un montant de 1 251 000 € augmenté de la dotation aux amortissements pour 554 118 € soit un total de 1 805 118 € couvre la totalité du remboursement en capital de la dette (655 500 €) et assure un autofinancement net à hauteur de 1 150 118 € pour financer une partie des investissements.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Malgré les contraintes fiscales et sanitaires qui vont impacter la collectivité en 2021 et au-delà, le projet de budget s'inscrit dans la poursuite de la dynamique déjà engagée sur le mandat précédent. Par ailleurs, de nouveaux outils, tels que la mise en place des AP/CP, vont améliorer la performance et l'exécution budgétaires.

En parallèle, et conformément aux engagements de la nouvelle équipe municipale, les nouveaux services à la population seront déployés pour améliorer l'attractivité de la ville, conforter le bien vivre conformément aux priorités du mandat : développement durable, développement des équipements sportifs, acquisition de nouveaux locaux, préservation du centre ancien, propreté de la ville, sécurité.

Le budget s'équilibre à 7 214 011€.

RECETTES

Les recettes d'investissement sont constituées ainsi :

CHAPITRE	BP 2021
10 – FCTVA, taxe d'aménagement	383 340 €
1068 – Affectation de la section de fonctionnement	2 089 895 €
13 – Subventions d'investissement	2 331 792 €
16 – Emprunts et dettes assimilées	401 959€
27- Autres immobilisations financières	2 000 €
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	554 118 €
021 – Virement de la section de fonctionnement	1 251 000 €
024 – Produits de cessions	31 000 €
01-Solde d'exécution reporté	168 907 €
Total	7 214 011 €

DEPENSES

Dans le contexte actuel de crise, il est nécessaire de soutenir l'investissement, c'est pourquoi les dépenses d'équipement proposées au BP 2021 seront en hausse par rapport au BP 2020, la crise ayant impacté le calendrier de mise en œuvre des programmes d'investissement.

L'année 2021 verra se terminer la construction d'un orgue à l'esthétique des orgues d'Allemagne centrale de la fin du XVIII^{ème} siècle (133 000€) et la réhabilitation des maisons du centre ancien dites «Galibert et Rubio » (269 000€).

Elle sera marquée aussi par le démarrage d'opérations d'envergure telles que la création d'un complexe de glisse urbaine, le démarrage des études de programmation pour la création d'un nouveau groupe scolaire, le déménagement de la police municipale, des services techniques et urbanisme dans des locaux plus adaptés à leurs missions et leur offrant de meilleures conditions de travail.

Les dépenses de la section d'investissement sont constituées ainsi :

CHAPITRE	BP 2021
16 - Emprunts	655 500€
20 – Immobilisations incorporelles	317 842€
204 – Subventions d'équipements versées	540 311€
21 – Immobilisations corporelles	3 905 649€
23 – Immobilisations en cours	1 789 709€
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 000€
Total	7 214 011 €

Les principaux projets pour 2021 sont les suivants :

- Poursuite du programme de vidéo protection,
- Terminer la construction d'un orgue dans l'église,
- Réhabilitation des maisons du centre ancien dites « Galibert et Rubio »
- Prévention et sécurité,
- Création d'infrastructures sportives,
- Travaux d'entretien et de rénovation dans les bâtiments communaux,
- Nouveaux services techniques,
- Nouveau groupe scolaire,
- Aménagement de l'espace et cadre de vie,
- Renouvellement et acquisition de matériel et mobilier,

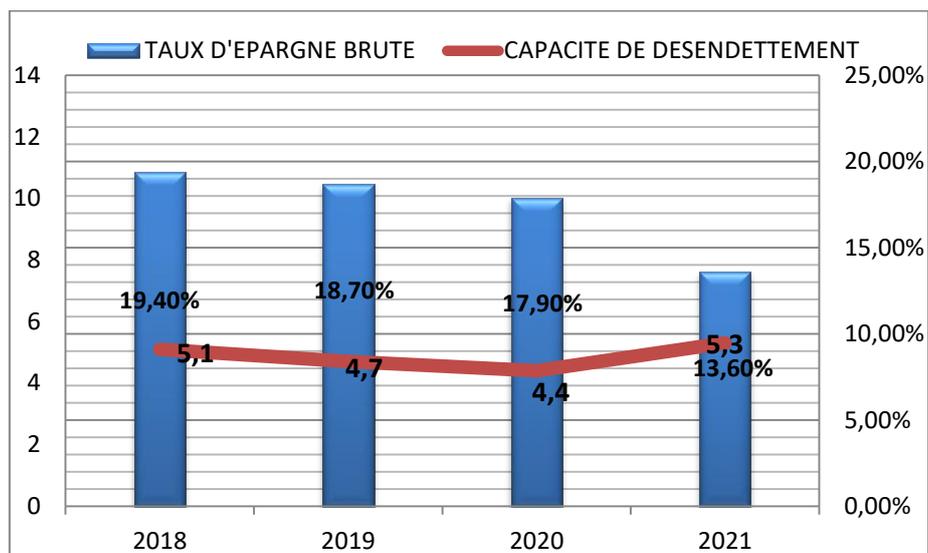
ETAT DE LA DETTE

Au 1^{er} janvier 2021, la dette de la ville se compose de 14 emprunts pour un encours de 7 254 375€ contre 15 emprunts en 2020. Au 31 décembre 2021, la dette se composera de 13 emprunts pour un encours de 6 600 861 €.

L'annuité de la dette s'élève à 953 030€ avec 298 582€ d'intérêts et 654 447€ de remboursement de capital.

La dette par habitant DGF sera de 833€ au 31/12/2021, soit un ratio se rapprochant de celui de la moyenne de la strate (815€).

Intégralement classée en catégorie 1A, soit le risque de dette le plus faible selon la grille d'analyse de « Gissler », cette dette est constituée à 74% de taux fixe et 26% de taux variable. Le taux moyen est de 4,27%.



BUDGETS ANNEXES

BUDGET ANNEXE GESTION DES LOCAUX

Seront inscrits au budget 2021 en dépenses de fonctionnement : les charges courantes pour 61 328 €. Du côté des recettes, les loyers et charges s'élèveront à 52 906 €, les amortissements à 2 694,26 € et une subvention de la Ville pour équilibrer le budget d'un montant de 5 727 €.

Pour la section d'investissement, les recettes enregistrent les amortissements pour 46 637 € et l'excédent reporté de 2020 qui s'élève à 6 999.65 €. Cette section s'équilibre par l'inscription en dépenses de la subvention d'investissement, des cautions à rembourser et d'éventuels travaux.

BUDGET ANNEXE CRECHE LE PETIT PRINCE

Pour 2021, le budget primitif s'équilibre à 79 135 euros. La Ville versera une participation forfaitaire annuelle calculée sur le budget prévisionnel 2021 d'un montant de 79 017 euros TTC. Le délégataire versera une redevance annuelle pour l'occupation du bien de 26 633 euros HT.

Ce budget annexe nécessite pour 2021 une subvention d'équilibre en provenance du budget principal d'un montant de 52 500 euros.